

BORDEAUX MERIADECK – LAURE GATET

Fiche DoCoMoMo - 14



Photo Sauvegarder Mériadeck



Fichier International de DoCoMoMo

1. IDENTITE DU BÂTIMENT OU DE L'ENSEMBLE

Nom usuel du bâtiment :

Laure GATET

Variante du nom :

CUB / BORDEAUX METROPOLE

Numéro et nom de la rue :

12 rue Jean Fleuret – cours du Mal Juin

Ville :

Bordeaux code : 33000

Pays :

France

PROPRIETAIRE ACTUEL

Nom :

Bordeaux Métropole

Adresse :

esplanade Charles de Gaulle 33000 Bordeaux

Téléphone :

05 56 99 84 84

ETAT DE PROTECTION

Type :

Situé dans le périmètre de la ville de Bordeaux inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Date :

2007

Type :

Plan Local d'Urbanisme Bordeaux Métropole

Date :

2006, modifié en 2014 fiche - B 9029

ORGANISME RESPONSABLE DE LA PROTECTION

Nom : Ville de Bordeaux
Adresse : Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33000 Bordeaux
Téléphone : 05 56 10 20 30
Fax :

2. HISTOIRE DU BÂTIMENT

Commande :
2008

Architectes :
BDM - Bordeaux

Autres architectes et intervenants :
architectes de Bordeaux Métropole

Ingénieurs :
Bordeaux Métropole

Contractants :
SEG FAYAT - SOMIFA

CHRONOLOGIE

Date du concours :
Date de la commande : 2009
Période de conception :
Durée du chantier : début : 2010, fin : 2013
Inauguration : mai 2013

ETAT ACTUEL DU BÂTIMENT

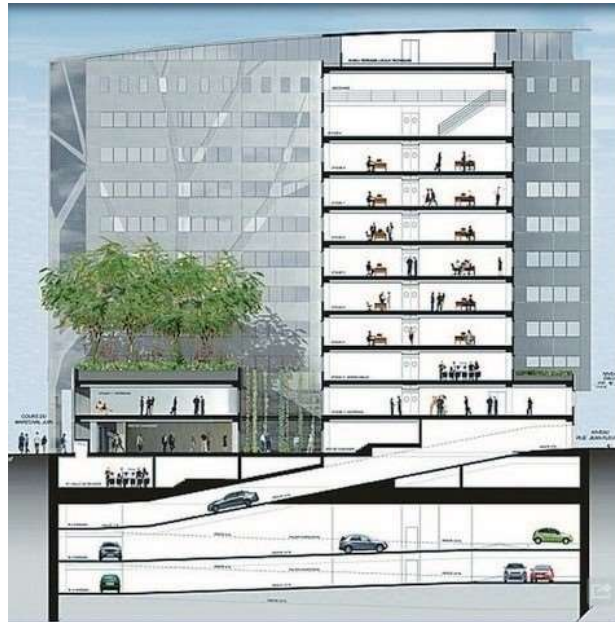
Usage :
Bureaux

Etat du bâtiment :
Neuf

Résumé des restaurations et des autres travaux conduits, avec les dates correspondantes :

3. DOCUMENTATION / ARCHIVES

Archives écrites, correspondance, etc. :
Permis de construire et rapport d'expertise 2010 pour André Lhote.
PC 033 063 09Z 0609 du 15 février 2010.



Laure Gatet 001

Dessins, photographies, etc. :

Autres sources, films, vidéo, etc. :

Principales publications (par ordre chronologique) :

4. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le bâtiment se situe en lisière du quartier, sur le cours du Maréchal Juin.

Construit après l'achèvement de l'opération de Rénovation du Quartier de l'Hôtel de Ville, il prend place dans une dent creuse, jamais construite, sur une parcelle de 1306 m².

Même s'il ne reprend pas les éléments architecturaux caractéristiques du quartier, l'immeuble adopte un plan en forme de croix, non pas grecque, mais latine.

L'immeuble est mitoyen aux bâtiments voisins, entre lesquels il s'insère en continuité.

Le bâtiment est constitué de 9513 m² de bureaux. Les places de stationnement sont exclusivement réservées au personnel.

La hauteur sur le cours du Maréchal Juin est de 30 m, 44 m sur la rue Jean Fleuret.

Le toit en pente est fait de panneaux photovoltaïques et la partie arrière du dernier niveau, traité en attique, est plus haute de 9 m pour abriter les installations techniques.

Le bâtiment bénéficie du système de géothermie installé dans le quartier en 1981.

Sur le cours du Maréchal Juin, la façade principale du bâtiment, au bout de la grande branche de la croix, est recouverte de panneaux photovoltaïques. Ces panneaux prennent le motif de branches d'arbres, affichant très clairement le caractère "écologique" du bâtiment.

Les autres façades sont traitées en panneaux préfabriqués blancs, avec un jeu de nombreuses fenêtres à la répartition et aux dimensions aléatoires.

Sur le cours du Maréchal Juin, le bâtiment est posé sur un socle en béton matricé noir, dont la partie supérieure est végétalisée.



Photos Sauvegarder Mériadeck

5. RAISONS JUSTIFIANT LA SELECTION EN TANT QUE BÂTIMENT DE VALEUR REMARQUABLE ET UNIVERSELLE

1 - appréciation technique:

La construction qui comprend un système de géothermie et des panneaux solaires est classée Bâtiment Basse Consommation (BBC); elle semble adaptée aux exigences des constructions administratives modernes : confort du personnel et consommation d'électricité réduite. C'est un bâtiment à énergie positive.

2 - appréciation sociale :

Le bâtiment accueille du public et participe à la vie du quartier

3 - appréciation artistique et esthétique :

Construit en dehors du cadre de l'opération de rénovation du quartier de l'hôtel de ville, cet immeuble ne respecte pas les prescriptions du cahier des charges imposé autrefois à l'ensemble des constructions du quartier.

Le bâtiment reprend tout de même certains éléments afin de s'intégrer au cadre bâti: un plan en croix est adopté, en passant d'une croix grecque à une croix latine (dans un souci de rentabilité de surface), les matériaux de façades reprennent ceux utilisés sur les immeubles voisins, le porte-à-faux de la grande branche de la croix sur le cours du Maréchal Juin reprend le principe de la "taille de guêpe", mais appliqué à la rue, le bâtiment ignorant tout rapport à la dalle.

Se greffant entre deux immeubles, le bâtiment s'aligne en hauteur sur ceux-ci, et les dépasse par un étage en attique, traité en noir, pour s'effacer.

En revanche, la grande branche de la croix, en s'avancant vers la rue, sur toute la hauteur du bâtiment, marque une rupture avec les hauteurs jusqu'alors maîtrisées, pour agir comme un signal de l'immeuble sur la ville.

Sa façade pignon, véritable façade principale du bâtiment, y exprime ses velléités écologiques, par un jeu de couleur des panneaux photovoltaïques qui la composent, reprenant la forme de branches d'arbres.



Photos Sauvegarder Mériadeck – Maquette Bordeaux Métropole

4 - arguments sur le statut canonique (local, national, international) :

Claude Bouey, l'un des associés de BDM, a réalisé plusieurs bâtiments dans le quartier Mériadeck, au sein de l'agence BDM, ou en association avec Pierre Matthieu, avec qui il a longtemps travaillé. On lui doit notamment l'immeuble Ociane et l'Horizon 2. En réalisant ce bâtiment tardif, il prolonge son travail sur le quartier, commencé plus de 40 ans auparavant.

5 – évaluation du bâtiment en tant qu'édifice de référence dans l'histoire de l'architecture, en relation avec des édifices comparables :

6. PHOTOGRAPHIES ET ARCHIVES VISUELLES

Liste des documents assemblés dans le dossier

1. **Archives visuelles originales :**
2. **Photographies et dessins récents :**
 - Laure Gatet 001 : archives Bordeaux Métropole
 - Photographies Sauvegarder Mériadeck

Rapporteurs : Association Sauvegarder Mériadeck - Mathias Cissal, architecte.

Date : 1 octobre 2015